

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 01 décembre 2023**

Date convocation :	<i>un décembre deux mille vingt-trois, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 10	<u>Présent(e)s</u> : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 7	<u>Absent(e)s et représenté(e)s</u> :
Pour : 7	<u>Excusé(e)s</u> : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Absent(e)s</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Renouvellement des Commissions, Organismes, Syndicats concernant le Conseil Syndical Mixte du Sud Lozère (SICTOM), la Ligne Verte « La Cévenole », la désignation de 3 garants pour l'affouage, le Parc National des Cévennes et l'école.

- Le S.M. Environnement Sud Lozère et un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui sera créé au 1^{er} janvier 2024 du fait de l'extension du périmètre du SICTOM des Bassins du Haut Tarn. Il a pour objet d'assurer le service public de gestion des déchets du territoire Sud Lozère.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Conseil syndical du syndicat mixte environnement sud Lozère à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par (votes Pour, Abstention, Contre) :

- Délégué titulaire : Jean-Claude AUBERLET Vote à l'unanimité
- Délégué suppléant : Robert DEMOLIN

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour faire parvenir cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gorges Causse Cévennes ainsi qu'à Monsieur le Président du SICTOM du Haut-Tarn.

- Renouvellement des élus à la ligne Verte « La Cévenole ».

Après en avoir délibéré par (votes Pour, Abstention, Contre), le Conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Jean-Claude AUBERLET Vote à l'unanimité

- Délégué suppléant : Corentin CAPELIER
- Nomination de 3 garants pour l'affouage.

Après en avoir délibéré par (votes Pour, Abstention, Contre), le Conseil municipal désigne :

- Charles ALDROVANDI Vote à l'unanimité
- Corentin CAPELIER
- François ROUYEYROL

- Nomination d'une(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e) au Parc National des Cévennes.

Après en avoir délibéré par (votes Pour, Abstention, Contre), le Conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Lisa CLARY Vote à l'unanimité
- Délégué suppléant : François ROUYEYROL

- Renouvellement des membres de la Commission école.

Après en avoir délibéré par (votes Pour, Abstention, Contre), le Conseil municipal désigne :

- Robert DEMOLIN, Vote à l'unanimité

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le ... 11 / 12 / 2023

et publié ou notifié

